

Département de Maine et Loire
Arrondissement de SAUMUR
COMMUNE de BRAIN SUR ALLONNES

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 15 octobre 2024

Convocation du 09/10/2024

Nombre de Conseillers
en exercice : 19
Nombre de Conseillers
présents : 18

L'An deux mille vingt-quatre, le quinze du mois d'octobre à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal de cette commune se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, en session ordinaire du mois d'octobre, sous la présidence de Monsieur Yves BOUCHER, Maire.

Présents : Mmes et MM. BOUCHER Yves, LEVEQUE Béatrice, LEJEUNE Jacques, PETERS Nathalie, BERGER Ludovic, CHARRIER Sophie, SCHAEFER Virginia, REIGNIER Maxime, BOUCHER Annick, TESSIER Dominique, GUÉRÉCHEAU-DESVIGNES Nicolas, DELAUNAY Sébastien, DUDÉ Guillaume, JAMET Amélie, CANONNE Julien, GALLARD Corine, COUINEAU Cyrille, DUDÉ Maité

Excusée : Mme MORICEAU Marie-Annick,

Mme MORICEAU Marie-Annick représentée par Mme SCHAEFER Virginia.

Secrétaire de séance : Mme CHARRIER Sophie

DCM2024-10-101 **Programme voirie 2024 et décision modificative n°2**
Acte 7.1.3 : Finances locales – décisions modificatives

Messieurs les Présidents des commissions finances et voirie informent que l'estimation financière du programme voirie 2024 portée en section d'investissement du budget primitif a été sous-estimée faute de devis au moment du vote du budget.

En effet, la création d'un caniveau route de Villebernier s'élève à 13 290€.

Les crédits étant insuffisants, il est proposé de procéder à la décision modificative suivante :

Section	Sens	Article	Modification des crédits
Investissement	Dépense	215731, Opération n°18 (tondeuse)	- 11 530,00€
Investissement	Dépense	2151, opération 30 (voirie 2024)	+ 11 530,00€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Autorise la décision modificative sus indiquée.

Envoyé en préfecture le 04/11/2024

Reçu en préfecture le 04/11/2024

Publié le

ID : 049-214900417-20241015-DCM2024_10_101-DE



Donne tous pouvoirs au Maire et aux Adjointes pour réaliser toutes opérations et signer toutes pièces relatives à l'exécution de la présente délibération.

**Le secrétaire,
Sophie CHARRIER**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Charrier', is written over a horizontal line.

Pour extrait conforme.

**Le Maire,
Yves BOUCHER**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Boucher', is written over a horizontal line.

